

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, supprimer les mots : « civile ou commerciale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.